

AVIS DE VACANCE DE POSTES

Avis de vacance de postes d'adjoints des cadres hospitaliers devant être pourvus au choix

NOR : *SJSH0840168V*

Deux postes d'adjoints des cadres hospitaliers, à pourvoir au choix, en application du 3° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, sont vacants à l'établissement public médico-social de Plémet (Côtes-d'Armor).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 remplissant les conditions fixées à l'article 7-3° du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié.

Les candidatures devront être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au directeur de l'établissement public médico-social Belna, 22210 Plémet, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.